

Bruxelles, le 6 mai 2015
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2014/0213 (COD)

8181/15
COR 1

PECHE 142
CODEC 565

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	5141/2/15 REV 2 PECHE 12 CODEC 25
N° doc. Cion:	11841/14 PECHE 356 CODEC 1622 - COM(2014) 457 final
Objet:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1343/2011 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant certaines dispositions relatives à la pêche dans la zone couverte par l'accord de la CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée) <i>- Confirmation du texte de compromis final en vue d'un accord</i>

Page 20:

- 1) Cette correction ne concerne pas la version française.

2) Au lieu du texte suivant:

"(7 bis) Afin d'améliorer la collecte des données nécessaires pour assurer le suivi scientifique de certaines espèces marines capturées accidentellement dans les engins de pêche, les capitaines de navires de pêche devraient être tenus d'enregistrer la capture accidentelle d'individus des espèces marines concernées. Il convient que les rapports nationaux adressés au conseil scientifique consultatif de la CGPM contiennent les informations recueillies par les navires de pêche sur les captures accidentelles d'individus de certaines espèces marines, complétées par les données correspondantes provenant d'autres sources pertinentes."

il convient de lire:

"(7 bis) Afin d'améliorer la collecte des données nécessaires pour assurer le suivi scientifique de certaines espèces marines capturées accidentellement dans les engins de pêche, les capitaines de navires de pêche devraient être tenus d'enregistrer la capture accidentelle d'individus des espèces marines concernées. Il convient que les rapports nationaux adressés au comité scientifique consultatif de la CGPM contiennent les informations recueillies par les navires de pêche sur les captures accidentelles d'individus de certaines espèces marines, complétées par les données correspondantes provenant d'autres sources pertinentes."